

A.D. n° 2021- 1674

***Comité interrégional du bien culturel Chemins de Saint Jacques  
de Compostelle en France - Commission locale de Tarn-et-Garonne***  
**Arrêté portant désignation**

*Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,  
Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,  
Considérant que le président du Conseil départemental dispose de la faculté de désigner les  
membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein des organismes  
extérieurs et ainsi à participer à leurs travaux,

*Arrête*

**Article 1er** - Est désigné pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne *au sein du  
Comité interrégional du bien culturel Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France-  
Commission locale de Tarn-et-Garonne,*

M. VAISSIÈRES Cédric, conseiller départemental du Conseil départemental.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal  
Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la  
notification à l'organisme.

Fait à Montauban,  
Le **14 SEP. 2021**  
Le Président,



**Michel WEILL**